



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

COMMUNE DE BEAUCHERY-SAINT-MARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BEAUCHERY-SAINT-MARTIN, dûment convoqués le quinze avril 2026, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Monique GEORGE, Maire.

Date de la convocation : 15 avril 2026	Nombre de membres présents : 09
Date d'affichage : 15 avril 2026	Pouvoirs : 1
Nombre de membres en exercice : 11	Votants : 10

PRESENTS	ABSENTS	POUVOIRS
Thierry COUESNON Jennifer DAMON Florent DUGUÉ Christophe FICHTER Monique GEORGE Jessica NARET Patrice SCHLEMER Wuilliana TINAULT Marc VO AH	Carine PETITPAS	Fabien BOURON Pouvoir à Christophe FICHTER

Le quorum étant atteint, Le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jennifer DAMON

N° : 2026/4/30

**OBJET : Cession de parts sociales – Crédit Agricole Brie Picardie et clôture du compte titres**

Le Conseil municipal, réuni en séance publique sous la présidence de Madame la Maire,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** les statuts du Crédit Agricole Brie Picardie ;
- **Vu** le relevé des parts sociales détenues par la commune faisant apparaître un montant de 4 euros ;

**Considérant** que la commune ne souhaite plus détenir ces parts sociales ;

**Considérant** la nécessité de procéder à la clôture du compte titres associé ;

**Après en avoir délibéré, À l'unanimité (10 voix pour),**

**DÉCIDE :**

- **D'autoriser la cession des parts sociales détenues par la commune auprès du Crédit Agricole Brie Picardie pour un montant de 4 euros (conformément au relevé).**
- **D'autoriser la clôture du compte titres associé à ces parts sociales.**
- **D'autoriser Madame la Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette opération.**
- **De transmettre au Crédit Agricole Brie Picardie le relevé d'identité bancaire (IBAN) de la commune afin de permettre le remboursement du montant correspondant.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

**Pour extrait conforme au registre,  
La Maire,  
Monique GEORGE**

